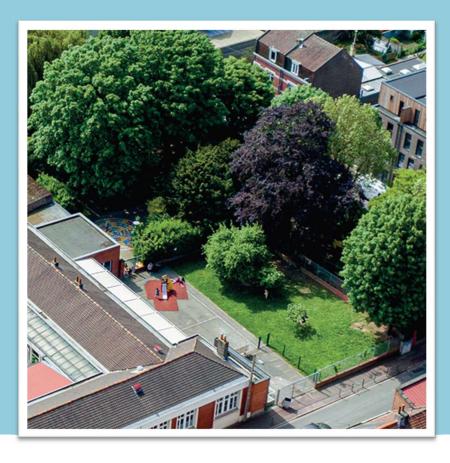
OUVRIR DES COURS D'ÉCOLES ET DES LIEUX DE NATURE L'ÉTÉ POUR LES HABITANTS :

RETOUR D'EXPÉRIENCE ET GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES COMMUNES



Avril 2024



SOMMAIRE

INTRODUCTION: L'EXPERIMENTATION « LIBRE COUR,	
LIBRE JARDIN »	3
AVANT DE SE LANCER, À QUOI FAUT-IL PENSER?	5
 Préciser ses objectifs Co-construire la future ouverture Choisir le lieu Envisager les usages possibles du lieu Définir la temporalité Organiser l'ouverture 	5 5 6 7 8 9
COMMUNIQUER	12
Avant le démarrageDévelopper avant tout une communication de proximité	12 12
EN PERIODE D'OUVERTURE	13
Mettre du matériel à dispositionSuivre l'ouverture	13 13
EVALUER	13
 Mettre en place les méthodes d'investigation Définir les indicateurs Analyser la fréquentation 	13 14 14
FN RESUME	15

INTRODUCTION: L'EXPÉRIMENTATION « LIBRE COUR, LIBRE JARDIN »

Comme le rappellent les rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole Européenne de Lille, les projections climatiques laissent entrevoir une hausse des températures moyennes et notamment des étés plus chauds avec une récurrence des épisodes de forte chaleur. La fraîcheur sera donc plus souvent recherchée pour améliorer le confort en période estivale, en particulier pour les habitants les plus vulnérables socialement et climatiquement.

Or, comme beaucoup de territoires, celui de la MEL comprend des lieux publics extérieurs ombragés et agréables, au moins en partie végétalisés mais inoccupés ou sous-occupés à certains moments, voire inaccessibles à l'ensemble des habitants, et qui pourraient pourtant leur être mis à disposition : des cours d'écoles, des jardins d'établissements administratifs ou culturels, ceux d'équipements sportifs, etc.

Dans l'objectif de participer à l'adaptation du territoire aux conséquences du réchauffement climatique, la MEL, par l'intermédiaire de son Bureau des temps, a piloté une expérimentation afin d'ouvrir ces espaces extérieurs qualifiés de « frais » à la population. Cette expérimentation pilote, intitulée « Libre cour, Libre jardin », s'est déroulée **du 29 juin au 16 septembre 2023**.

La MEL a publié un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) adressé à l'ensemble de ses 95 communes membres. Cinq d'entre elles ont été retenues pour participer à l'expérimentation : Houplines, Lille, Lomme, Ronchin, et Villeneuve d'Ascq. Prenant en compte les contraintes des municipalités (besoins en personnel inhérents à l'ouverture de nouveaux espaces au public, besoin de médiation pour expliquer le projet aux usagers et éviter les dégradations), la MEL a fait appel à un prestataire pour assurer cette médiation.

Les conditions de mise à disposition des espaces, les modes d'intervention du prestataire et les responsabilités de chacun ont été fixés dans une convention signée entre les parties prenantes.

Les modalités pratiques de cette expérimentation (volume horaire, jours et heures d'ouverture, période précise, etc.) ont été fixées par chaque ville, en accord avec la MEL, dans la limite qui avait été définie au préalable dans le cadre du budget alloué, soit 180 heures d'ouverture par site.

Au total, **41 000** m² ont été rendus accessibles aux habitants sur une période de **755** heures. Un bel exemple de *chronotopie*¹ qui a permis de faire réfléchir à un changement de pratiques, que ce guide, comprenant un ensemble de préconisations tirées des enseignements venant de l'expérimentation et de son évaluation, doit aider à diffuser.

Comme le rappelle l'agence de design *Vraiment Vraiment*, les lieux, équipements et espaces publics sont au cœur des enjeux de sociabilité, de médiation et de citoyenneté. Nous – acteurs publics – explorons de nouvelles modalités de conception, de gestion et de temporalité afin

_

¹ La chronotopie désigne la prise en compte simultanée des dimensions temporelles (chronos) et spatiales (topos) : c'est penser l'espace en fonction du temps disponible et des usages possibles, tout en considérant les différents publics présents.

d'en faire des communs appropriés par les habitants, les agents, les passants, les élèves, les associations, les organismes privés, etc.

Face à un contexte d'urgence climatique, ce guide a pour but de partager ce retour d'expériences, d'en extraire les conditions de réussite, et d'en favoriser la reproduction.

Parce que la mutualisation, par le partage temporel des espaces, est un levier de transition écologique !

Le Bureau des temps : mais qu'est-ce que c'est?

La stratégie métropolitaine en matière de « temps » constitue un enjeu de taille pour la Métropole Européenne de Lille car elle permet de répondre à des objectifs à la fois, sociétaux, sociaux, économiques mais aussi environnementaux.

Ainsi, en plaçant les usages au cœur des politiques publiques et en prenant en compte les rythmes et les marges temporelles, la politique des temps irrigue l'ensemble des politiques publiques de la MEL. Le Bureau des temps joue le rôle de chef d'orchestre, en s'appuyant sur une équipe qui cherche la transversalité et sous le pilotage politique d'une vice-présidente en charge du climat, de la transition écologique et de l'énergie. La mise en œuvre de cette stratégie se veut essentiellement expérimentale, basée sur une « culture des temps » qui est développée aussi bien au sein des services de la MEL, que sur l'ensemble du territoire

Pour en savoir plus : https://www.lillemetropole.fr/ bureau-des-temps

AVANT DE SE LANCER : À QUOI FAUT-IL PENSER ?

De l'intérêt d'une expérimentation avant de décider sur du long terme :

Expérimenter, c'est s'autoriser à tester une politique innovante, une idée nouvelle, dans un cadre limité, pour une période définie. Cela permet d'aller plus vite, de chercher et de tester des solutions, et cela autorise le droit à l'erreur.

Les politiques temporelles privilégient ce mode de faire innovant et exploratoire.

Préciser ses objectifs

- Pour quoi faire?
 - ➤ Bien expliciter ce que l'on recherche en mettant en place l'expérimentation d'ouverture : offrir un lieu frais et de détente supplémentaire, favoriser la diversification des usages, mettre en avant la convivialité et la rencontre entre les publics.
 - > Selon l'objectif que l'on se fixe, les choix seront différents et les effets recherchés également.
 - Pour qui?
 - ➤ Il est important, en amont du projet, de **bien définir la (ou les) cible(s)** : les habitants du quartier de façon large, les enfants, les personnes isolées, etc.
 - ➤ Définir la cible permettra de réfléchir aux conditions d'ouverture (jours, horaires), aux éventuels services et actions proposés, et aidera à la définition de la communication à mettre en œuvre (supports, messages, diffusion).

Co-construire la future ouverture

- Associer en amont les habitants, associations, acteurs du territoire à la définition du projet, autour d'ateliers de co-construction pour les enfants et les adultes, constitués en lien avec les acteurs associatifs, centres sociaux, comités de quartier, conseils citoyens et habitants, élus, etc.
- ▶ Penser à tous les acteurs potentiels : quand le choix se porte sur une cour d'école, par exemple, la communauté éducative, l'association de parents d'élèves, les riverains, les centres sociaux, les associations sportives et culturelles. L'école est souvent vécue comme le cœur d'un quartier, les personnes concernées peuvent être nombreuses et très différentes.
- ➤ **Définir l'offre dans le processus de co-construction** : animations, horaires, mode de fonctionnement et charte des usages, pour une meilleure fréquentation et appropriation, mais aussi pour garantir un plus grand respect des lieux.

Avec
l'Éducation
Nationale et les
parents
d'élèves – pour
les cours
d'école

Directeurs/trices d'écoles : ils ont plutôt bien reçu les projets. Parfois des inquiétudes : il est indispensable de rassurer, de montrer les expériences réussies et de présenter les garde-fous mis en œuvre.

Les associations locales diverses. Les services municipaux de proximité : crèches, maison de quartier, etc. Des associations extérieures au quartier : pour sortir de l'entre soi.

> Avec les acteurs de proximité pour les animations et le maillage avec la vie du quartier

Organisation des échanges entre tous les acteurs

Médiateurs pour les cours
d'école, mais
aussi pour tous
les sites avec des
bâtiments à
proximité

Intérêt des échanges sur des projets différents et inspirants : par exemple, sur les jardins partagés / jardins familiaux.

Communes ayant ouvert leurs cours d'école : Rouen, Strasbourg, Lyon, Paris, Barcelone, villes partenaires de la MEL.

Echanges entre communes engagées dans ce type de démarche Ils sont importants pour sécuriser une cour d'école : ouvrir / fermer / surveiller / être là, pour empêcher les abus, les débordements, ne pas abîmer les arbres. Reporting utile au démarrage.

Choisir le lieu

- Caractéristiques du quartier à sélectionner
 - **Peu d'espaces verts**, d'espaces de nature, d'îlots de fraicheur, éloignés d'une trame verte.
 - > **Urbanisation dense**: peu de maisons, peu de jardins individuels.
 - > Présence notable des **personnes isolées** (personnes âgées, etc.).
 - En fonction des objectifs, les quartiers populaires voire en politique de la ville (QPV) seront souvent pertinents (mais pas exclusivement).
- Caractéristiques du lieu à rechercher
 - ➤ Un espace de **nature**, de préférence bien ombragé : « beaux arbres », « belle canopée »,
 - La **présence d'animaux** (chèvres, poules, etc) peut être un plus.
 - Un patrimoine de qualité : bâtiment, square, histoire locale.
 - Une taille adaptée à l'objectif.

- Un espace suffisamment aménagé (bancs, assises) pour donner envie de s'installer.
- ➤ Un accès direct par l'extérieur : pour une cour d'école par exemple, accès sans avoir à traverser l'école.
- Si possible la présence de sanitaires et l'accès à l'eau en cas de fortes chaleurs.
 Cela n'a pas été automatique lors de l'expérimentation

Il est important, pour le choix du lieu, de rester ouverts à la **diversité de sites** potentiels : cours d'école, jardin de bâtiment administratif/culturel/sportif, friche, jardin d'entreprise, etc.

Être attentif :

- Aux **équipements de proximité** déjà présents dans le quartier (par exemple : aire de jeux proche).
- Pour une **cour d'école** : si elle n'est pas assez végétalisée ; si des travaux d'entretien sont programmés ; si d'autres utilisations existent déjà (par des centres de loisirs par exemple).
- Et aux **accè**s compliqués : peu visibles, voitures régulièrement garées devant l'entrée, etc.

Envisager les usages possibles du lieu

- Aménagements et/ou équipements à prévoir
 - Des **accès au site** et au sein du site facilités : visibilité de l'entrée, cheminement aisé à l'intérieur, etc.
 - Un nombre d'assises minimum (si possible à l'ombre, au moins en partie).
 - Des jeux pour les enfants.
 - Des corbeilles fixes (dont il faut prévoir la collecte régulière).
 - Des sanitaires et point d'eau, si possible (indispensables en présence d'un médiateur, dans le cadre de son travail).
- Animations à planifier pour une meilleure activation des lieux
- Au moins une animation (ou une série d'animations) pour le lancement afin de faire découvrir le lieu : un temps convivial dans le but de faire connaître le lieu, l'objectif de son ouverture, les horaires d'ouverture, les activités et services qui y seront proposés.
- ➤ **Divers temps d'animations** sur les temps d'ouverture. S'ils ne sont pas indispensables, les déclinaisons sont toutefois nombreuses :
 - <u>Autour d'un potager</u>: en particulier l'été, l'ouverture du lieu est une opportunité pour entretenir les carrés potagers habituellement laissés à l'abandon, faute de personnel ou d'accès. Penser au lien avec les associations, à collaborer avec les services des espaces verts, à inviter les habitants à entretenir par euxmêmes et à se servir...
 - Avec les associations locales : elles sont souvent déjà très sollicitées, mais parfois à la recherche de lieux, que ce soit des association sportives (clubs de football, de tennis de table, de tai chi...) ou culturelles (répétitions de chorales par exemple).
 - <u>Avec les associations du quartier</u> : elles sont connues, bénéficient de la confiance des habitants et favoriseront l'appropriation du lieu.

- Afin de réduire les coûts et de faciliter la programmation, il peut être envisagé la possibilité **d'animations mutualisées entre communes.**
- La réussite sera plus immédiate et plus grande si l'ouverture est intégrée dans une dynamique globale :
 - En associant et en communiquant avec le réseau local et les riverains (exemple des riverains à proximité des cours qui seront plus souvent « dérangés »).
 - En cohérence avec les actions sur les autres espaces de nature.
 - En lien avec la programmation des animations habituelles de la commune (*Nos Quartiers d'Eté* ou programmation estivale de la commune par exemple).
 - En lien avec la politique jeunesse, l'offre en matière de parentalité, ou les démarches intergénérationnelles.

Les animations seront prévues pour être « canicule compatibles » : éviter le sport à certaines heures, prévoir des animations à l'ombre, au calme.

Certains lieux sont associés à un usage, et imaginer autre chose n'est pas forcément évident. L'expérience a montré la nécessité de ne pas sous-estimer la difficulté de s'approprier un lieu qui n'est pas destiné aux personnes que l'on vise. Il y a un enjeu à « déconstruire » l'image du lieu. Cette appropriation par les habitants prend du temps.





Définir la temporalité

Planning d'ouverture

Comme évoqué précédemment, celui-ci pourra être bâti lors d'ateliers avec la population pour répondre au mieux aux attentes des habitants.

Il faudra penser à prendre certaines précautions :

- > Prendre en compte les **contraintes d'occupation** : travaux éventuels et utilisation par des centres aérés.
- > Ouvrir **préférentiellement le week-end** : c'est le moment où les familles ont plus de temps, si la cible familiale est celle qui est visée.
- > Envisager la possibilité d'ouvrir avant le début des vacances scolaires mais dans ce cas, éviter les changements d'horaires.

Hypothèses qui pourraient être testées :

- Une **ouverture en semaine mais dans l'après-midi** : elle pourrait correspondre aux besoins, mais cela nécessiterait de réfléchir aux contraintes de température (les heures de début d'après-midi étant les plus chaudes).
- Une ouverture pendant toutes les vacances scolaires (et non uniquement les vacances d'été).
- Une **organisation en fonction de la météo** serait à réfléchir, particulièrement entre octobre et mars. Mais les difficultés organisationnelles seront plus importantes (planning des agents, communication, etc) et peuvent rendre cette possibilité difficile à mettre en place.

Horaires d'ouverture

Ceux-ci **dépendront du choix de la cible privilégiée** et des éventuels travaux de groupe de co-conception.

L'expérimentation « Libre cour, Libre jardin » permet de tirer **quelques enseignements** :

- L'après-midi pendant le week-end est le créneau qui a été préféré (14h-17h).
- Une **grande amplitude horaire en continu** est appréciée : moins contraignant et plus simple à retenir et à s'approprier.
- Il est préférable d'éviter des horaires différents selon les jours, selon les périodes, qui rendent difficile leur appropriation : une grille simple est plus lisible et plus facile d'appropriation.

Hypothèses qui pourraient être testées :

- Le **créneau de midi** pour pouvoir pique-niquer.
- Une ouverture en fonction des activités des enfants dans la semaine (après les centres aérés), en fonction du rythme des jeunes enfants (siestes, etc.), en anticipant une canicule.

Organiser l'ouverture

Choisir un référent et des suppléants au sein de la commune

Il convient dès le départ de **déterminer le service le plus légitime** pour porter le projet (pas nécessairement la direction de l'Éducation quand il s'agit d'ouverture de cours d'école) et de penser à **constituer une équipe opérationnelle** (relation avec les usagers, animations, etc). Il faut veiller à une équipe **qui pourra assurer un roulement dans l'organisation du travail**, les nouvelles ouvertures correspondant souvent aux soirées, aux week-ends et la période de l'été coïncidant avec les congés. L'ouverture à d'autres usages d'un espace nécessite d'**avoir un groupe projet transversal**.

Afin que le projet soit accepté le plus facilement possible et que les réticences face à ce nouvel usage ne soient pas trop fortes, un **portage politique clair et fort** sera un atout.

Piloter le volet administratif

- Associer l'équipe éducative (professeurs, chefs d'établissements, Éducation Nationale) si le choix se porte sur une cour d'école (même si l'ouverture se fait pendant la période de vacances scolaires).
- > Avertir le conseil d'école afin de mobiliser les parents d'élèves.
- Vérifier le contrat d'assurance.

- ➤ Si la ville est gestionnaire du site sans en être propriétaire, par voie de convention, il s'agit de **prévenir le propriétaire** (exemple : site propriété de l'Établissement Public Foncier).
- Parfois, un arrêté municipal est nécessaire pour le changement d'horaires et d'usage du lieu, pour intégrer l'espace dans son vivier « parcs et jardins » et faire voter le règlement afférent (après étude par les services juridiques municipaux de l'expérimentation « Libre cour, Libre jardin », aucun des 5 lieux expérimentaux n'a dû procéder ainsi).
- Définir la responsabilité et la surveillance des lieux :

Plusieurs options s'offrent à la commune :

- Laisser l'**entrée libre**, sans surveillance (exemple de Rouen et son opération « Vacances côté cours »).
- Mobiliser le **personnel municipal**.
- Recourir à un **prestataire** qui sera chargé des ouvertures, de la surveillance et de la médiation : c'est le choix que la MEL a fait lors de l'expérimentation « Libre cour, Libre jardin », qui a fait appel à Citéo.



De l'intérêt de la **médiation** : un métier à part entière

À la différence de la surveillance simple, le choix a été fait de privilégier des médiateurs pour favoriser l'appropriation des lieux.

2 volets à cette intervention :

- Gestion urbaine de proximité :

Il s'agissait pour les médiateurs de veiller à la bonne utilisation des lieux par les habitants : rappel des règles du vivreensemble et des règlements d'usage des espaces, gestion des ouvertures et fermetures de chaque espace, prévention et gestion des situations conflictuelles le cas échéant, veille technique (remontée de tout élément pouvant nuire à la sécurité des habitants/usagers), veille sociale (identification et mise en relation avec les acteurs compétents selon les problématiques), etc.

- Information et communication sur la démarche :

Le projet est propice à des actions de sensibilisation en matière de climat et développement durable : sensibilisation aux questions de l'énergie et du développement durable, sensibilisation au respect du cadre de vie (propreté urbaine, stationnement, ...), sensibilisation collective aux enjeux de la lutte contre le changement climatique, etc.

Fixer les conditions d'utilisation des lieux :

À l'image des chartes des usages des cours Oasis à Paris, des panneaux de bienvenue ont été personnalisés et affichés à l'entrée de chaque lieu.

Chaque panneau précisait le mode de fonctionnement des espaces : les activités autorisées (ce qui peut d'ailleurs parfois changer les règles: exemple des cours d"école où les vélos et trottinettes sont habituellement interdits. mais autorisés pendant les temps d'expérimentation), les modalités d'accès, l'autorisation quant à la présence d'animaux ou non, etc.

Ces panneaux étaient rédigés sur un ton positif et accueillant (on y trouvait des autorisations et non des interdictions).

L'idéal serait de les rendre plus inclusifs et compréhensibles en utilisant la méthode Facile A Lire et à Comprendre (FALC).



MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

BIENVENUE

dans la cour de l'école Brossolette à Ronchin

→ Ouverture du 8 juillet au 27 août les vendredis soir de 17 h à 21 h les samedis, dimanches et jours fériés de 14 h à 21 h

« Libre cour, libre jardin » est une expérimentation pendant l'été 2023 : elle consiste à ouvrir des espaces habituellement fermés et ainsi à proposer aux habitants plus d'espaces extérieurs accessibles pendant les fortes chale

- * Les enfants sont sous la responsabilité d'un adulte.
- Ici on profite de l'air frais. Il est garanti sans fumée (de cigarette, de barbecue).
- · Pour se désaltérer, on boit de l'eau. L'alcool est interdit dans la cour.
- * Les animaux attendent devant la grille.
- Ici on se déplace à pied, en fauteuil et en poussette. Les vélos et trottinettes sont tolérés à l'écart des autres activités de détente et des jeux de ballon.
 Ils peuvent être stationnés dans le local à vélos.
- Tout le monde veille à la propreté des lieux, en utilisant la poubelle ou en repartant avec ses déchets.
 On préserve les plantations, les fieurs, les arbres, le mobilier.
- · Toutes les activités qui s'y déroulent sont ouvertes à toutes et à tous.

Entrée libre et gratuite.







Anticiper la gestion des aléas météorologiques :

Comme pour les espaces verts, parcs et jardins fermés par la Ville dans le respect des indications préfectorales (conditions climatiques, sécurité), un protocole de sécurité et d'alertes météorologiques doit être prévu (par exemple, en cas de vigilance météo a minima orange). Il conviendra de prévoir les protocoles et réponses aux questions suivantes : qui recense les alertes (orages, fortes pluies, canicules, etc.) ? Qui prend la décision de fermer l'accès ? Comment alerter les personnes chargées d'ouvrir, de fermer l'espace et d'assurer la médiation ? Comment communiquer auprès du public ?

Le panneau d'accueil à l'entrée du lieu pourra a minima comporter un message à destination des usagers « cet espace sera fermé en cas d'intempéries ».

Considérant les périodes et horaires d'ouverture atypiques des lieux, une liste des contacts et coordonnées sera dressée pour réagir rapidement en cas de problème.

Particularités de l'expérimentation de 2023 pilotée par la MEL : la MEL n'étant ni propriétaire ni gestionnaire des lieux de l'expérimentation, il a fallu signer des conventions d'occupation du domaine public avec les Villes afin que le prestataire de la MEL puisse intervenir. Ces conventions prévoyaient notamment des états des lieux d'entrée et de sortie, avec une responsabilité de la MEL et de son prestataire pendant les heures d'ouverture.

COMMUNIQUER

Avant le démarrage

Il est indispensable d'anticiper l'opération pour :

- Diffuser l'information auprès des habitants: presse, journal municipal, réseaux sociaux, affichage sur site, diffusion via l'Espace Numérique de Travail (ENT) et/ou directement auprès des élèves (pour une ouverture de cour d'école).
- ➤ Mobiliser les associations et parties prenantes.
- Mobiliser les autres services et directions qui peuvent être concernés.

Ces activités sont à relancer régulièrement en cours d'opération.

Développer avant tout une communication de proximité

- Un affichage grand format (A1 voire A0), y compris présentant les animations éventuelles.
- > Des **oriflammes**, très utiles pour visualiser l'entrée du site.
- Flyers distribués chez les habitants dans les 500 mètres (8 minutes à pied) et chez les commerçants et services à proximité.
- > Signalétique aux abords : fléchage, affiches dans les commerces, sur les entrées principales.

Le message à mettre en avant doit :

Être simple

Évoquer la nature (la fraîcheur ne sera pas toujours recherchée en cas de précipitations l'été)

Explicitement parler de gratuité

Refléter la proximité

Être adapté au public visé



EN PÉRIODE D'OUVERTURE

Mettre du matériel à disposition

- Des malles de jeux libres (raquettes, bilboquets, Legos, échecs, etc.).
- Des **livres** pour tous les âges (penser à valoriser les exemplaires issus du « désherbage » des bibliothèques).
- Pour plus de confort : des **transats / tables / parasols / tonnelles**. Quand l'espace en est dépourvu, il s'est révélé important d'ajouter des **assises**.
- Du **matériel sportif** : table de tennis de table, mobilier présent sur place (paniers de basket, buts...).
- Mais aussi du marquage au sol : marelles, etc.











L'accès aux **sanitaires** est apprécié, tout particulièrement en cas de fortes températures afin de se rafraichir ou de remplir sa gourde. Dans le cadre de l'expérimentation de la MEL, le nettoyage des sanitaires était effectué par les Villes (y compris vidage des poubelles).

Suivre l'ouverture

Pour apprécier la fréquentation et les usages qui se développent dans les lieux, il est nécessaire de **se rendre régulièrement sur place**. En fonction des résultats, des **mesures correctives** pourront être prises : revoir les périodes et horaires d'ouverture, communiquer davantage ou différemment, mieux cibler les animations, veiller aux bonnes relations avec le voisinage direct, etc.



ÉVALUER

Mettre en place les méthodes d'investigation

Différents modes de recueil de données peuvent être imaginés :

Administration sur place d'un questionnaire à destination des usagers et non usagers. Celui-ci peut être accessible via l'utilisation d'un QR Code ou plus simplement imprimé sur papier, disponible sur place (au regard des difficultés de lecture de visiteurs, des téléphones sans accès à internet ou sans appli de lecture des QR Code).



- ➤ Entretiens avec les élus et techniciens (primordial pour échanger sur les objectifs du projet, sa réception par les personnes qui en ont la charge, etc).
- > Observations sur site.
- ➤ **Reporting** par les médiateurs (des tableaux de suivi simples peuvent faciliter cette remontée d'informations, très riche en enseignements).

Définir les indicateurs

Afin que l'évaluation de l'expérimentation apporte des renseignements et permette de guider les arbitrages politiques, il est important de définir en amont des **indicateurs** :

- o Fréquentation;
- o Rythme;
- Types d'usages et d'usagers ;
- o Facteur météo (l'impact pourra être important sur la fréquentation) ;
- Appropriation par les habitants;
- o Impact sur le vivant non humain, la biodiversité (NB : non évalué en 2023) ;
- o Etc.

Analyser la fréquentation

Attention à ne pas mettre un enjeu trop important sur la fréquentation : d'une part, ce type d'ouverture est un changement de pratiques et une nouvelle manière d'envisager les espaces (publics). L'appropriation par le public peut prendre du temps (plusieurs mois, voire plusieurs étés) et il ne faut pas conclure trop rapidement à un « échec », si la fréquentation paraît faible. D'autre part, il ne faut pas s'attendre à une fréquentation trop importante. Ouvrir une cour d'école est un plus pour les habitants, mais ne va pas attirer massivement (l'offre étant limitée, en espace et en aménités).

LIBRE COUR, LIBRE JARDIN : LES CHIFFRES CLES

- 97% des visiteurs satifaits
- 90 % sont prêt à revenir
- 1 330 visites
- 5 sites ouverts, pour une offre de 755 heures d'ouverture
- Budget total: = 44 000 € (dont médiation, communication et distribution qui peuvent être internalisés)

En résumé :

Un projet chronotopique comme celui développé lors de l'expérimentation « Libre cour, Libre jardin » montre l'intérêt des politiques temporelles : il s'agit d'**agir sur les usages**, **d'associer les habitants** et d'**optimiser l'existant**. L'évaluation de ce type de dispositif est importante car elle permet de décider des suites à donner.

Prévoir des délais suffisants

Les communes ont besoin de temps pour organiser le projet en amont. Des spécificités de certains sites (mise à disposition, etc.) peuvent demander une réflexion juridique.

Faire évoluer la représentation des sites

Avec les services municipaux : mettre en avant en quoi la diversification d'usages de l'équipement a du sens par rapport à l'action municipale globale.

Avec l'Éducation Nationale et les parents d'élèves : valoriser les cours d'école comme des espaces partagés.

Prendre en compte les risques de dénaturation pour les sites de qualité environnementale et paysagère

Si des aménagements doivent être réalisés : le respect de la qualité du site doit être garanti par l'intervention d'équipes compétentes sur cet enjeu.

Calibrer les moyens à mobiliser

Si des travaux sont nécessaires pour l'accueil, le coût doit être prévu. De plus, des moyens humains peuvent être nécessaires, au moins à l'ouverture du site, pour des animations, de la médiation dans une logique de sécurité / propreté et de respect de la nature, ainsi que pour la réalisation d' aménagements (jardin pédagogique, etc.).

Guide réalisé par le Bureau des temps et l'Unité Évaluation des politiques publiques de la Métropole Européenne de Lille, en partenariat avec les communes partenaires de l'expérimentation (Houplines, Lille et sa commune associée Lomme, Ronchin, Villeneuve d'Ascq)
Avril 2024

